CERCLE SCOLAIRE DE
CORPATAUX-MAGNEDENS ET ROSSENS
CASE POSTALE 2
1728 ROSSENS

Année scolaire 2013-2014
Informations générales à conserver

Table des matières

INTRODUCTION	*2*
CORPS ENSEIGNANT	*3*
HORAIRE DES CLASSES	*4*
ALTERNANCE	*4*
TRANSPORTS	*5*
REGLES DU BUS	*6*
ARRIVEE A L'ECOLE	*7*
ABSENCES	*8*
DEMANDE DE CONGE	*8*
6 REGLES DE VIE DE LA CHARTE DE L'ECOLE	*9*
EDUCATION PHYSIQUE	*10*
PISCINE	*10*
CALENDRIER DE PISCINE	*11*
REPARTITION DES CLASSES	*12-13*
RENTREE SCOLAIRE	*14*
REUNIONS DE PARENTS	*15*
ACTIVITES PARTICULIERES	*15*
DIVERS	*15*
POUX	*16-17*
COMMISSION SCOLAIRE	*18*
ADRESSES UTILES	*18*
SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES	*19*
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	*20*
GARDE D'ENFANTS A DOMICILE	*20*
BIBLIOTHEQUE	*20*
APRG	*21*
SECURITE ROUTIERE	*22*
CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014	*23*

INTRODUCTION

Chers Parents,

A la veille des vacances d'été, certainement les bienvenues pour tout le monde, nous vous faisons parvenir les informations utiles à la bonne marche de la prochaine année scolaire. **Les renseignements ci-après ne vous seront plus communiqués par les enseignants.**

Après plusieurs séances de travail consacrées à l'élaboration de la nouvelle répartition, nous pouvons aujourd'hui vous en communiquer le résultat qui, nous l'espérons, suscitera toute satisfaction.

Les 278 élèves que comptera notre cercle scolaire l'automne prochain seront répartis dans 11 classes primaires et 3 classes enfantines. En effet, les effectifs annoncés à la Direction de l'instruction publique le 15 juin nous permettent de maintenir de justesse nos 11 classes primaires et 3 classes enfantines.

Classes enfantines

A la rentrée le jeudi 22 août, les enfants seront répartis dans trois classes, une sur le site de Rossens, une sur le site de Corpataux et une sur le site de Magnedens.

Classes 1P et 2P

Cette année, le nombre d'enfants dans ce cycle nous oblige à planifier une classe à deux niveaux. Les élèves seront donc répartis en une classe 1P, une classe 2P et une classe 1P - 2P.

Classes 3P et 4P

Le cycle des 3P et 4P sera composé de 5 classes, respectivement 3 classes de 3P et 2 classes de 4P.

Classes 5P et 6P

Les enfants qui intégreront ce cycle seront répartis dans 3 classes. Notre cercle comptera 1 classe de 5P et 2 classes de 6P. Les trois classes seront sur le site de Rossens. Nous avons réussi à dégager des unités d'enseignement au sein du cercle scolaire. Ces différentes unités d'enseignement pourront être utilisées dans la classe de 5P qui a un effectif un peu plus chargé.

La complexité de la répartition des classes nous contraint à vous rendre attentifs au fait qu'il ne nous est malheureusement pas possible de tenir compte des demandes individuelles. Les critères pédagogiques que nous privilégions pour la répartition des classes sont : l'équilibre des classes, le niveau des élèves, l'intégration d'enfants rencontrant plus de difficultés.

Veuillez prendre note que **la répartition ci-jointe n'est pas une proposition mais bien le résultat d'une décision définitive.**
Les parents qui s'y opposeraient peuvent cependant adresser par courrier postal une réclamation motivée à la **Commission Scolaire**, ceci dans un délai de dix jours.

CORPS ENSEIGNANT

Nous tenons à relever l'étroite collaboration entre la Commission Scolaire, le corps enseignant, les enseignants spécialisés et l'inspectrice scolaire, qui a permis d'aboutir à une solution visant à créer un climat de travail optimal pour chaque enfant. Nous les remercions pour la qualité de leur travail.

Au revoir…

Mmes Nadia Dreyer enseignante en 3ème primaire à Corpataux, Lucie Dupont enseignante en 2ème primaire à Corpataux et Céline Francey enseignante en 1ère primaire à Rossens quittent notre cercle scolaire. Nous leur exprimons nos vifs remerciements pour leur dévouement, leur excellent travail et leur précieuse collaboration. Nous leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle fonction.

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Mme Emeline Mabillard, domiciliée à Vercorin, qui collaborera en duo pédagogique avec Mme Anne Vuilleumier dans la classe de 2ème primaire à Rossens, en remplacement de Mme Céline Francey.

- Après un congé d'une année, M. Fabien Gumy revient dans notre cercle scolaire. Il enseignera dans la classe de 3ème primaire à Corpataux.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à toutes ces informations, recevez, Chers Parents, notre plus cordial message.

LA COMMISSION SCOLAIRE

HORAIRE DES CLASSES

CLASSES ENFANTINES

Rossens et Corpataux: Matin: 8h00 - 11h40 Après-midi: 13h40 - 15h20
Récréation: 9h40 - 10h00

Magnedens: Matin: 8h10 - 11h50 Après-midi: 13h50 - 15h30
Récréation: 9h50 - 10h10

Mercredi: après-midi congé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Présence élèves Grands 2ème EE	X		X	X	X
Présence élèves Petits 1ère EE		X	X		
Après-midi					
Présence élèves Grands 2ème EE	X			X	X
Présence élèves Petits 1ère EE	X	X		X	

Grands 2ème EE : 01.08.2007 au 31.07.2008

Petits 1ère EE : 01.08.2008 au 31.07.2009

CLASSES PRIMAIRES

Rossens et Corpataux: Matin: 8h00 - 11h40 Après-midi: 13h40 - 15h20
Récréation: 9h40 - 10h00

Mercredi: après-midi congé

ALTERNANCE POUR LES CLASSES DE 1P ET 2P

Congé pour une moitié de classe : mercredi matin - selon répartition jointe.
Congé pour l'autre moitié : jeudi matin - selon répartition jointe.

Toutefois, veuillez prendre note que l'alternance tombera les semaines suivantes :

La semaine de la rentrée du 22 au 23 août 2013	La semaine du 4 au 8 novembre 2013
La semaine du 6 au 10 janvier 2014	La semaine du 28 avril au 2 mai 2014
La semaine du 26 au 28 mai 2014	La semaine du 16 au 18 juin 2014
La semaine du 30 juin au 4 juillet 2014	

Ces dates ne seront plus rappelées par les enseignantes.

TRANSPORTS

Les conducteurs sont :

Yolande Berset - Rossens	☏ 026 / 411 12 79
Valérie Despont - Corpataux	☏ 079 / 813 24 86
Alain Kilchoer - Rossens	☏ Pas de n° fixe
Marie-Noëlle Vonlanthen - Magnedens	☏ 026 / 411 16 34
Natel - bus de Rossens	☏ 079 / 561 11 27
Natel - bus de Corpataux	☏ 079 / 507 45 58

HORAIRE DU BUS

Matin		**Après-midi**	
Bus à Magnedens	7h40	Bus à Magnedens	13h20
Bus à Rossens	7h40	Bus à Rossens	13h20
Bus à Corpataux	7h45	Bus à Corpataux	13h25
Bus à Illens	7h50	Bus à Illens	13h30
Bus à Corpataux (pour Magnedens)	8h00	Bus à Corpataux (pour Magnedens)	13h40

La commission scolaire demande aux parents et aux enseignants d'avertir impérativement les conducteurs des absences et des changements par rapport aux horaires habituels. Près de 80 trajets sont organisés chaque semaine entre Magnedens et Rossens via Corpataux. Chaque retard entraîne une cascade de retards. Pensez-y, merci !

Les conducteurs respecteront strictement l'horaire. Lorsqu'un enfant n'est pas présent à l'heure prévue pour le départ du bus, les conducteurs se réservent la possibilité de partir sans lui. Il se trouve dès lors sous la responsabilité de ses parents qui organiseront le déplacement.

ATTENTION !

La gymnastique et certaines activités créatrices ont lieu à Rossens, selon un horaire qui vous sera communiqué en début d'année par les enseignants.

TRAJETS SUPPLEMENTAIRES EN BUS

Vu le nombre important d'enfants à transporter pour la rentrée scolaire 2013-2014, il ne nous sera pas possible d'accepter cette année des enfants supplémentaires pour un quelconque trajet.

COMPORTEMENT DANS LE BUS

Les enfants sont tenus d'avoir un comportement correct envers les conducteurs et leurs camarades, de respecter strictement les horaires et les consignes de sécurité. Ceux qui n'adopteraient pas un comportement jugé adéquat lors des transports seront sanctionnés. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du bus.

REGLES DU BUS

Je fais preuve de politesse envers le conducteur.
Je respecte le matériel.

1. A la sortie des classes, je me prépare rapidement et je rejoins mon bus de suite.
2. A l'arrivée du bus, j'attends calmement l'arrêt complet du véhicule et je me tiens assez loin du bus pour être en sécurité.
3. Seuls les conducteurs et les enseignants ont le droit de manipuler les portes. J'ouvre les fenêtres selon les consignes des conducteurs en respectant l'interdiction de mettre tête ou mains à l'extérieur.

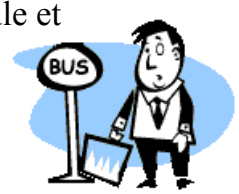

4. Lorsque les portes sont ouvertes, je laisse descendre les personnes se trouvant dans le bus et je m'installe sur la place qui m'est attribuée et ceci de façon à laisser de la place pour les suivants. J'attache ma ceinture.
5. Durant le trajet, mon goûter et ma boisson restent dans mon sac.
6. Je reste assis, je parle calmement et je respecte les autres occupants du bus.
7. En sortant du bus, je vérifie que j'ai toutes mes affaires et je suis attentif à la circulation.

ARRIVEE A L'ECOLE

Nous vous rappelons que les enfants qui n'utilisent pas le service de bus ne doivent pas se trouver à l'emplacement prévu pour l'attente de celui-ci, puisque la cour leur offre de nombreuses autres possibilités aménagées.

Une surveillance est assurée par le corps enseignant, 10 minutes avant et 10 minutes après la fin des cours. Les enfants de Rossens ou de Corpataux qui ne sont pas transportés par le bus scolaire doivent impérativement quitter l'école dès la fin des cours. Hors de ce créneau, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

La Commission Scolaire et le corps enseignant demandent aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école **au plus tôt 10 minutes et au plus tard 5 minutes avant le début des cours**, ceci pour des raisons de sécurité. La surveillance et la présence de patrouilleurs n'étant pas assurées hors de ce créneau horaire.

Rappel

Nous souhaitons vivement que le transport des enfants par les parents soit réservé à de rares exceptions et que les enfants se rendent à l'école simplement à pied. **Pour des raisons de sécurité, nous vous signalons que l'accès n'est pas autorisé aux véhicules dans les cours d'école entre 7h30 et 15h45.**

De plus, sur le site de Corpataux, une directive communale a été mise en place:

INTERDICTION
DE PARQUER DANS LA COUR D'ECOLE

Pour des raisons de sécurité, nous vous informons qu'à la rentrée scolaire, soit dès le 22 août 2013, le parcage et l'accès dans la cour d'école seront interdits à tous les véhicules à l'exception des bus scolaires et des services d'intervention (feux bleus).
Nous vous prions de bien vouloir parquer vos véhicules sur les places de parc situées au bâtiment communal de la Tuffière.
Nous vous remercions par avance de votre aimable collaboration afin d'assurer la sécurité des enfants.

ABSENCES

En cas de maladie, de visite chez un médecin ou pour toute autre absence légitime d'un élève, les parents ou les personnes qui ont la garde de l'enfant doivent impérativement informer le titulaire de la classe **chaque jour**, avant le début des cours. Au besoin, avertir également le conducteur du bus scolaire. Un certificat médical est nécessaire dès le 5ème jour de maladie, jours de congé compris.

En cas d'absence non annoncée et pour des questions de responsabilité, les enseignants sont tenus d'avertir immédiatement la Commission Scolaire qui déclenchera les recherches nécessaires.

☏ Rossens	026 / 411 20 60	☏ Corpataux	026 / 411 28 60
☏ Magnedens	026 / 411 32 75	☏ Classe 3PaC	026 / 411 26 69

DEMANDE DE CONGE

Toute demande de congé de 1 à 3 jours est à adresser **au moins 10 jours ouvrables avant la date concernée** et par écrit à la responsable d'établissement. Veuillez demander le formulaire à remplir auprès de l'enseignant de votre enfant. Ce congé n'est pas un droit à des vacances supplémentaires mais limité à des circonstances justifiées.

Pour les congés de plus de 3 jours, une demande écrite et motivée doit être adressée 3 semaines avant la date prévue à l'Inspectorat scolaire, avec l'indication précise du motif.

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le temps d'école. Toute demande de dérogation au calendrier scolaire ne concerne que des cas exceptionnels, imprévus et dûment motivés.

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est illégitime. Ces absences font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et peuvent être sanctionnées par une amende.

6 REGLES DE VIE DE LA CHARTE DE L'ECOLE

Afin d'améliorer la vie au quotidien dans nos établissements, nous vous rappelons les termes de la Charte de l'école.

- *Je respecte les autres par les gestes et par les mots;*
- *Je m'exprime correctement, sans mot grossier;*
- *Je salue les adultes que je rencontre;*
- *Je parle doucement et je me déplace calmement dans les bâtiments scolaires;*
- *Je trie mes déchets et je les mets dans la poubelle;*
- *Après l'école, je quitte la cour sans tarder.*

Ces règles de vie seront expliquées en classe et feront l'objet d'un contrat écrit qui sera signé par l'enfant, l'enseignant et les parents. Nous participerons tous à ce projet et chacun y sera lié par sa signature.

Le non respect répété des règles de vie obligera l'enseignant à prendre contact avec les parents et fera l'objet d'une discussion afin de trouver ensemble des solutions aux comportements qui entravent le bon déroulement de la vie de l'école.

EDUCATION PHYSIQUE

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (tee-shirt, short ou training, etc.) et des baskets (pas de ballerines) ne laissant **pas de traces sur le sol.**
Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les vestiaires.

Mme Gendre, concierge de la halle de gym ☏ 026 / 411 16 56 ou 079 / 732 92 28

PISCINE

Changement d'horaire

Afin de pouvoir maintenir 5 cours de natation pour les élèves du cercle de la 2ème EE à la 6ème primaire, l'horaire du vendredi après-midi est modifié pour des raisons de transports. Lors de la fréquentation de la piscine, l'horaire sera le suivant : de 14h20 à environ 16h30.

Objets perdus

Piscine de l'Ecole libre publique de Fribourg ☏ 026 / 309 26 10

Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les vestiaires.

Consignes

Le bonnet de bain n'est pas nécessaire, toutefois les filles qui ont de longs cheveux doivent obligatoirement les attacher. Si votre enfant a des verrues, il doit prendre avec lui une paire de chaussettes propres : un contrôle sera fait par le moniteur.
Il est préférable de porter des vêtements faciles à remettre après la douche.

Attention ! Nous vous recommandons d'enlever tous les bijoux, montres, et si possible les lunettes.

CALENDRIER DE PISCINE

Dates		Classe I	Classe II
23 août 2013	13 sept. 2013	5PR	1PR
30 août 2013	20 sept. 2013		
6 sept. 2013			
27 sept. 2013	18 oct. 2013	4PR	1-2PC
4 oct. 2013	8 nov. 2013		
11 oct. 2013			
15 nov. 2013	6 déc. 2013	4PC	2PR
22 nov. 2013	13 déc. 2013		
29 nov. 2013			
10 janv. 2014	31 janv. 2014	3PR	3PaC
17 janv. 2014	7 fév. 2014		
24 janv. 2014			
14 fév. 2014	14 mars 2014	3PbC	EEC
21 fév. 2014	21 mars 2014		
28 fév. 2014			
28 mars 2014	2 mai 2014	6PaR	EEM
4 avril 2014	9 mai 2014		
11 avril 2014			
16 mai 2014	13 juin 2014	6PbR	EER
23 mai 2014	27 juin 2014		
6 juin 2014			

***Les enseignants de piscine* :** Mme Barbara Meier et M. Rabih El Haddad.

REPARTITION DES CLASSES

Le numéro de téléphone privé du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

EER

Greca Chantal (40 %)
Imp. du Pré-de-l'Eglise 30
1728 Rossens - 026 411 25 80

Raemy Jacqueline (60 %)
Imp. de la Côte 38
1725 Posieux - 026 411 27 05

☎ **026 / 411 20 60**

Rossens

4PR

Gremaud Alexandra (60 %)
Rte de Broc 51
1638 Morlon - 079 509 12 76

Nungässer Aurélie (40 %)
En Kaisa 23
1726 Farvagny - 026 411 44 77

6PbR

Rossier Fabien
En Champ Didon 121
1740 Neyruz - 079 404 26 07

1PR

Bielmann Sylviane (80 %)
Imp. des Pommiers 14
1728 Rossens - 026 411 21 64

Waeber Sonia (20 %)
Imp. du Pré-de-l'Etang 7
1728 Rossens - 026 411 37 65

2PR

Mabillard Emeline (60 %)
Rue de l'Eglise 17
3960 Vercorin - 078 600 95 39

Vuilleumier Anne (40 %)
Au Village 5
1642 Sorens - 079 509 95 10

3PR

Geinoz Anne-Pascale (80 %)
Route du Pallin 4
1695 Villarlod - 026 411 20 27

Brügger Anne-Laure (20 %)
Imp. de la Chauderette 33
1728 Rossens – 026 411 07 03

5PR

Brodard Yves
Rte de la Raveire 21
1728 Rossens - 026 411 19 55

6PaR

Gisler Marie (40 %)
Rte de Farvagny 10
1695 Rueyres-St-Laurent
079 736 14 96

Manzini Ullrich Laure (60 %)
Rte du Gibloux 11
1695 Villarlod – 026 411 11 13

Le numéro de téléphone privé du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

EEC

Korol Sophie (60 %)
Rte du Bugnon 48
1752 Villars-sur-Glâne
079 962 79 56

Delacour-Bergmann Sandrine (40 %)
Ruelle de la Fonjalla 5
1663 Pringy - 026 921 14 12

☎ **026 / 411 28 60**

☎ **026 / 411 26 69**

EEM

Roulin Nicole (50 %)
Rte de Montmasson 54
1633 Marsens - 026 915 06 78

Rumo Jacqueline (50 %)
Imp. de la Clé 15
1730 Ecuvillens – 079 509 32 19

Classes ACT-ACM

Ropraz Bettina
Kaeser Magali

1-2PC

Egger Valérie (60 %)
Place de l'Arche 5
1732 Arconciel - 079 476 04 80

Häni Christelle (40 %)
Rte du Chêne 39
1756 Lovens - 079 255 11 29

Corpataux

3PaC

Repond Sidonie (50 %)
Rte de Châtonnaye
1691 Villarimboud – 026 653 05 40

Chassot Lucie (50 %)
Près du Pont de Corbières 191
1646 Echarlens - 079 667 53 27

3PbC

Gumy Fabien
Rte de Corbières 31
1630 Bulle – 079 776 88 08

4PC

Giordano Cyril
Rue Jardinière 133
2300 La Chaux-de-Fonds
077 428 43 66

Magnedens

☎ **026 / 411 32 75**

RENTREE SCOLAIRE

Cette année la rentrée scolaire a lieu le jeudi 22 août 2013.

Ce jeudi-là, il n'y a pas d'alternance. Tous les enfants de 1P et 2P viennent à l'école.

Pour l'école enfantine :

- les élèves de EE2 viendront à l'école le matin et auront congé l'après-midi;
- les élèves de EE1 viendront à l'école l'après-midi et auront congé le matin.

Matériel pour l'école enfantine

- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier à manches longues avec suspend
- des chaussons qui tiennent aux pieds
- un paquet de mouchoirs
- deux photos de l'enfant

Matériel pour l'école primaire

- un sac d'école
- un plumier
- une paire de ciseaux
- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier ou une vieille chemise avec suspend
- des chaussons
- un paquet de mouchoirs

Matériel supplémentaire par degré

<table>
<tr><th>1P et 2P</th><th>3P et 4P</th><th>5P et 6P</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Une boîte plastique rectangulaire entre 0.75 et 1l avec couvercle</td><td colspan="2">Une plume et des cartouches d'encre
Un effaceur
Un taille-crayon
Un stabilo jaune ou vert
Une colle en bâton</td></tr>
<tr><td></td><td>Un porte-mine 0.5mm
Un compas (de préférence Kern)</td></tr>
</table>

REUNIONS DE PARENTS

Classes	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*	*Classes*	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*
EEM	Le 15.10.2013 à 19h00 pour les EE1		3PaC	Le 17.09.2013 à 19h30	
EER	Le 08.10.2013 à 20h00 pour les EE1		3PbC	A définir	
EEC	Le 05.11.2013 à 19h30 pour les EE1		4PR		✖
1PR	Le 27.08.2013 à 20h00		4PC		✖
1-2PC	Le 30.09.2013 à 19h30 pour les 1P		5PR	Le 01.10.2013 à 20h00	
2PR	A définir		6PaR	Le 10.09.2013 à 19h15	
3PR	Le 26.08.2013 à 19h30		6PbR	Le 10.09.2013 à 19h15	

ACTIVITES PARTICULIERES

Manifestation	**Date**	**EE1**	**EE2**	**1P**	**2P**	**3P**	**4P**	**5P**	**6P**
Camp de ski	du 10.03 au 14.03.2014							✖	✖
Camp vert	du 30.06 au 04.07.2014					✖	✖		
Marche d'automne	le 09.09.2013	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖

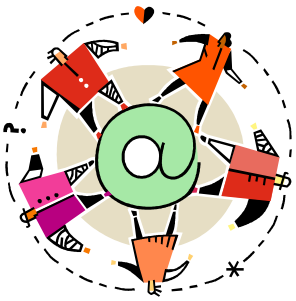

SITE DU CERCLE SCOLAIRE

http://rossens.educanet2.ch/cmr/

DIVERS

L'usage des téléphones portables est interdit durant les heures de classe.

POUX

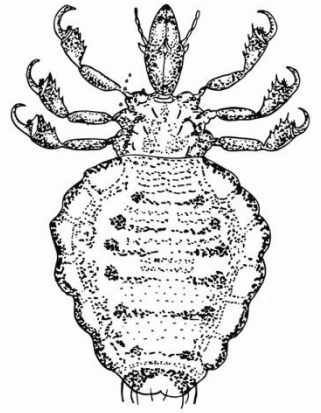

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES POUX
MESSAGE DU MEDECIN CANTONAL

Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction de classe sociale ou de propreté. Ce n'est pas une maladie humiliante, mais un incident qu'il est aisé de traiter.

Qu'est-ce qu'un pou ?

Le pou est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain. Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs, appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable au grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu. La durée du développement de la lente pour parvenir au pou adulte est de 17 jours.

Les poux ne volent pas et ne sautent pas. Ils ont 6 pattes munies de petits crochets et marchent relativement vite.

La durée de vie d'un pou sur l'homme est de 1 mois, dans l'environnement à température de la chambre elle est d'une semaine. Les poux résistent à l'eau et aux shampooings traditionnels.

Comment attrape-t-on les poux ?

La transmission se fait par contact direct de cheveux à cheveux ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosse à cheveux, bonnets, écharpes.

Quels sont les symptômes lorsque l'on a des poux ?

Démangeaisons surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles. La présence de lentes peut être constatée à la base des cheveux.

Quels sont les moyens de traitement des poux ?

Le pou résiste à l'eau et aux shampooings traditionnels. Demandez à votre pharmacien un produit spécifique. Il en existe plusieurs formes tels qu'aérosols, lotions, shampooings, poudres.

Important ! L'usage incorrect et incomplet de produits contre les poux peut favoriser l'apparition de phénomènes de résistance. Pour éviter cela, il est nécessaire de suivre scrupuleusement le mode d'emploi tant au niveau du dosage que de la durée de traitement. Tout traitement nécessite une deuxième application 7 à 10 jours après afin de s'assurer que les lentes sont également détruites.

Attention ! Certaines substances ou pratiques peuvent neutraliser l'effet des traitements. Il s'agit du vinaigre, des revitalisants, du chlore des piscines, du séchage au foehn.
L'emploi du peigne anti-lentes (petit peigne avec des dents très serrées) est indispensable. Il permet de décoller les lentes des cheveux après le shampooing. Le peignage doit s'effectuer la tête en bas, en passant le peigne de la nuque vers la pointe des cheveux.

<u>Quels sont les moyens de prévention afin d'éviter la propagation des poux ?</u>
Contrôler toute la famille et traiter ceux qui sont contaminés. **Prévenir l'enseignant de votre enfant**.

Lavez soigneusement toute la literie, les habits, peignes et brosses à une température d'au moins 60 degrés. Mettez dans un sac poubelle hermétiquement fermé pendant 4 semaines ou congelez (-10 à -15 degrés) pendant 24 heures ce qui ne peut être lavé à cette température tels que peluches, écharpes, grosses vestes, pulls en laine, etc.
Attirez l'attention de l'enfant sur la nécessité d'éviter l'échange d'effets personnels tels que brosse à cheveux, barrettes, bonnets, écharpes. Conseillez à l'enfant de ranger bonnet et écharpe dans la manche de sa veste.

Le problème des poux étant récurrent, merci de bien vouloir vérifier la tête de votre enfant régulièrement et de prévenir l'enseignant si celui-là a des poux !

COMMISSION SCOLAIRE

Présidente et déléguée commune de Rossens

CAPPER	Christine	Impasse du Marais 9 1728 Rossens	026 / 402 28 68

ccapperloup@gmail.com

Vice-présidente et déléguée commune de Corpataux

VEZ	Brigitte	Rte des Chênes 38 1727 Corpataux	026 / 401 53 55

brigitte.vez@worldcom.ch

Secrétaire

CHAMBETTAZ	Marie-Françoise	Rte du Bugnonet 25 1728 Rossens	026 / 411 08 85

mfch@bluewin.ch

Responsable d'établissement du cercle scolaire

GREMAUD	Alexandra	Route de Broc 51 1638 Morlon	079 / 509 12 76

alexandra.gremaud@fr.educanet2.ch

ADRESSES UTILES

Inspectrice scolaire (EE à 6P)

Mme Myriam Repond-Sapin — 026 / 305 73 66
myriam.repond-sapin@fr.ch — 079 / 746 40 60

Secrétariat de l'Inspectorat — 026 / 305 73 65

Conseillère pédagogique

Mme Valentine Papaux — 026 / 305 40 97
079 / 503 55 40

Adresse du courrier

Inspection des écoles enfantines et primaires
Région sud
Grand-Rue 15
Case Postale 112
1680 Romont

Dès le 15 août 2013 : Ch. des Mazots 2, 1700 Fribourg

DICS (Service enseignement obligatoire) — 026 / 305 12 06

SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

Direction 026 / 484 87 87
Mme Annelyse Ruppen
Centre de logopédie Flos Carmeli
Rte St-Barthélémy 18
1700 Fribourg

Pour le cercle

Logopédie : Mme Anne-Lise Amato 026 / 411 32 60
Mme Emilie Boffard 026 / 411 32 60

Farvagny
Psychomotricité : Mme Anne Ragot 026 / 411 96 14
Psychologie : Marjorie Grivel 079 / 947 92 27

PERMANENCE DU SERVICE AUXILIAIRE

Il s'agit d'un lieu pour les parents et les enseignants qui souhaitent rencontrer les personnes des S.A.S (psychologue, logopédiste, psychomotricienne) et discuter de leur enfant, de leur élève ou d'une situation particulière.
Elle se déroule dans le bureau de la logopédie scolaire (école de Rossens) le mardi de 17h00 à 18h30.
Les rendez-vous se fixent sur inscription en téléphonant au 026 / 411 32 60.

Les dates pour l'année 2013-2014 vous seront communiquées ultérieurement.

Présidente

VEZ Brigitte Rte des Chênes 38 026 / 401 53 55
1727 Corpataux
brigitte.vez@worldcom.ch

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE ROSSENS

Présidente

GROSS	Mireille	Imp. du Grand-Pré 38 1728 Rossens	026 / 401 18 10

mireille.gross@bluewin.ch
Adresse postale : Case postale 48, 1728 Rossens

GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

Le Chaperon Rouge est un service de garde d'enfants à domicile qui offre aux parents se trouvant momentanément dans une situation difficile, une solution simple et rapide pour la garde de leurs enfants. Les collaboratrices du Chaperon Rouge s'occupent d'enfants malades durant l'absence professionnelle de leurs parents, d'enfants en bonne santé durant la maladie ou l'hospitalisation de leurs parents ou encore si la garde habituelle ne peut pas prendre en charge les enfants à ce moment-là.
Contact Tél. 026 / 347 39 49 chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE ET COMMUNALE DE ROSSENS

Rte d'Illens, nouveau bâtiment scolaire
Tél. 026 / 411 33 13 (pendant les heures d'ouverture)
Mardi et vendredi de 15h00 à 18h00 (uniquement en période scolaire)

Responsable

BUGNON	Antoinette	Imp. du Grand-Pré 28 1728 Rossens	026 / 411 27 95

APRG - Association de Parents de la Région du Gibloux

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) aux devoirs surveillés qui ont lieu les lundis, mardis et jeudis à Rossens et/ou à Corpataux.

Adresse : www.espaceparents.ch
info@espaceparents.ch
Mme Valérie Maye Pittet, 1728 Rossens
CP 43 - 1726 Farvagny

Pour tout renseignement, s'adresser à:
Mme Valérie Maye Pittet - Rte du Bugnonet 11 - 1728 Rossens 026 / 422 11 80

Mercredi 18 sept. 2013	20h00 Salle communale Ecuvillens	Assemblée Générale suivie d'un débat
Lundis 30 sept., 7-14 oct., 11-18-25 nov. 2013 25 nov. 18h rencontre avec les parents	16h30-18h00 Rossens dessus de la Poste (à conf.)	Apprendre à Apprendre CO avec Mme Wenker
Mercredis 25 sept., 2-9-16 oct., 6-13-20-27 nov., 4-11 (18 réserve) déc. 2013	16h15-17h45 Hall de gym CO (à conf.)	Boxe éducative CO avec M. Kadishi
Mardis 5-12-19-26 nov. 2013	20h00-22h00 Rossens dessus de la Poste	Apprendre à Apprendre I avec Mme Foucart
Lundis 16 déc. 2013 avec présence des parents, 13-27 janv., 10-24 févr. 17 mars 2014	15h45-16h45 Ecole de Posieux (à conf.)	Brain gym 5-6 primaire Bouge et apprends
Mardis 11-18-25 mars, 1er avril 2014	20h00-22h00 Rossens dessus de la Poste	Apprendre à Apprendre II avec Mme Foucart
Mercredis 2-9-30 avril, 7-14-21 28 mai, 4 juin 2014	13h30-15h00 Hall de gym Farvagny	Auto-défense filles 5-6 primaire avec Mme Roubaty

SECURITE ROUTIERE POUR LA RENTREE SCOLAIRE

Par leur manque d'expérience et une perception pas toujours réaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. Pour que la rentrée rime avec sécurité, voici quelques conseils:

De préférence à pied...

En tant que parent, vous avez un rôle primordial à jouer, celui d'éduquer votre enfant à la sécurité routière.
Pour l'aider à faire ses propres expériences, privilégiez les déplacements à pied !

- Effectuez le parcours plusieurs fois ensemble. Ne choisissez pas le trajet le plus court, mais le plus sûr. A la sortie des classes, attendez du côté de l'école.
- Assurez-vous qu'il parte suffisamment tôt: se précipiter augmente les risques d'accident !
- Apprenez-lui à s'arrêter, regarder et écouter, avant de traverser la chaussée, en marchant, uniquement lorsque les véhicules seront complètement arrêtés.

En voiture ? Montrez l'exemple !

- Bouclez votre ceinture de sécurité et assurez-vous que tous les passagers sont attachés.
- Transportez, de préférence, les enfants sur les sièges arrières. Le nombre de passagers ne doit pas excéder celui des places autorisées.
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment ! Pour déposer/reprendre votre enfant, utilisez les places de stationnement. Faites-le monter/descendre du côté du trottoir. Ne craignez pas de faire quelques mètres à pied pour l'accompagner jusqu'à l'école. Avant de repartir, assurez-vous de n'avoir personne devant ou derrière votre véhicule.
- Soyez particulièrement prudent aux abords des écoles, des passages pour piétons et des arrêts de bus. Réduisez votre vitesse et soyez prêts à freiner.
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement.
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Le saviez-vous ?

- Eclairés par les feux de croisements d'une voiture, des réflecteurs sont visibles à 140m et des vêtements clairs à 40m, alors que des habits foncés ne le sont qu'à 25m. Pensez-y lors de vos achats (veste, cartable, chaussures...); sur route sèche, la distance d'arrêt d'une voiture roulant à 50 km/h est de 27m !

Merci de votre engagement pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école !
N'oubliez pas qu'en tant que parent, vous servez de modèle !

Police Cantonale
Section éducation routière
026 / 305 20 30

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014

Rentrée scolaire 2013		**Jeudi**	**22 août 2013**	
Classes	Jeudi	22.08.2013	au vendredi	18.10.2013
Vacances d'automne	Lundi	21.10.2013	au vendredi	01.11.2013
Classes	Lundi	04.11.2013	au vendredi	20.12.2013
Vacances de Noël	Lundi	23.12.2013	au vendredi	03.01.2014
Classes	Lundi	06.01.2014	au vendredi	28.02.2014
Vacances de Carnaval	Lundi	03.03.2014	au vendredi	07.03.2014
Classes	Lundi	10.03.2014	au vendredi	11.04.2014
Vacances de Pâques	Lundi	14.04.2014	au vendredi	25.04.2014
Classes	Lundi	28.04.2014	au vendredi	04.07.2014

Autres congés	Jeudi	01.05.2014	1er Mai
	Jeudi-vendredi	29 et 30.05.2014	Ascension
	Lundi	09.06.2014	Lundi de Pentecôte
	Jeudi-vendredi	19 et 20.06.2014	Fête-Dieu *

* Ce jour est accordé en congé supplémentaire par la Commission Scolaire.

Rentrée scolaire 2014	Jeudi	28.08.2014

LA COMMISSION SCOLAIRE

ET

LE CORPS ENSEIGNANT

VOUS SOUHAITENT

UN BEL ETE !